



## Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2021

<u>Présidence</u>	:	M. Jean-Philippe Yerly, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	52
<u>Auditeurs sans droit de vote</u>	:	Gabrielle Mathez, secrétaire communale Daniela Pasquier, caissière communale

Il est 20h00, lorsqu'au nom du Conseil communal, c'est avec plaisir que **M. le Syndic** accueille les 39 citoyens présents et leur souhaite la plus cordiale bienvenue pour participer à cette assemblée extraordinaire. M. le Syndic rappelle que pour cette assemblée organisée dans cette période spéciale de pandémie, il a été nécessaire de s'inscrire pour respecter les directives de l'OFSP.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi sur les communes, le conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la Feuille Officielle no 33 du 29 novembre 2021, par avis, par affichage au pilier public et par insertion sur le site internet de la commune [www.echarlens.ch](http://www.echarlens.ch).

Quelques citoyens se sont excusés pour l'assemblée de ce soir et nous les en remercions, dont Vincent Ducrot, Pierre-André Chevaley, Jean-Pierre Yerly et Claude Pasquier.

Par contre, 38 citoyens ont annoncé leur présence et nous les en remercions.

**M. le Syndic** procède à la nomination des scrutateurs, soit : Mme Anne Morel pour les rangées 1 et 2 à sa droite de la salle avec 30 sièges et Mme Martine Seydoux pour les rangées 3 et 4 à sa gauche 20 sièges. Les scrutateurs comptent pour la partie de droite 26 citoyens et pour la partie de gauche 19 citoyens ce qui fait un total de citoyens de 54 citoyens présents dont six membres du Conseil communal, la secrétaire communale et la caissière communale.

**M. le Syndic** remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée extraordinaire.

Il précise que l'assemblée vote à main levée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

**M. le Syndic** précise également que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le Syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

**M. le Syndic** demande s'il y a des remarques par rapport au Tractanda proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 16 septembre 2021.**  
(il ne sera pas lu, il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, selon l'art. 13 RELC et sur le site internet de la commune)
2. **Budget 2022**
  - 2.1. Budget de résultat
  - 2.2. Budget d'investissement
    - 2.2.1. Toiture de l'Auberge de la Croix-verte
    - 2.2.2. Route des Chesaux - Phase 2



2.2.3. Route du Pra Barzin

2.2.4. Chemin Pra Tillon - Est

2.3. Rapport de la Commission financière

2.4. Approbation du budget 2022

**3. Présentation de la planification financière 2022 – 2026**

**4. Approbation – Dissolution de l'Association intercommunale pour les EMS de la Gruyère**

**5. Approbation – Modification des Statuts du RSSG**

**6. Informations du Conseil communal**

**7. Divers**

**M. le Syndic** demande s'il y a des remarques quant à ce Tractanda.

Aucune observation n'est émise quant à l'ordre du jour, **M. le Syndic** propose de passer au point 1 de cette assemblée.

### **1. Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2021**

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes ReLCo, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document pouvait être consulté au préalable au bureau communal et sur le site de la commune.

**M. le Syndic** demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler sur la teneur du document.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

**Résultat du vote :** **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

**M. le syndic** remercie la secrétaire communale pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

### **2. Budget 2022**

En vertu de l'article 88 al 2, de la loi sur les communes, le projet de budget était disponible pour consultation au bureau communal.

**M. le syndic** présentera le chapitre « Administration générale » et **M. Laurent Gremaud**, conseiller en charge du dicastère des finances procédera à la lecture du reste du budget 2022.

#### **2.1 Budget de résultat**

Cependant, **M. le syndic** tient à préciser que le Conseil communal dans son ensemble respecte la collégialité, se déclare solidaire des chiffres proposés et en accepte la responsabilité.

Les éléments du budget 2022 sont à disposition sur les tables. Ceux-ci sont également présentés au beamer et les commentaires seront faits par **M. le syndic** et **M. Laurent Gremaud**, là où une explication est nécessaire.

**M. le syndic** rappelle à l'assistance qu'elle a en tout temps la possibilité de demander des éclaircissements au fur et à mesure de la présentation du budget par les conseillers.



## M. le syndic passe la parole à M. Laurent Gremaud

Tout d'abord, **M. Laurent Gremaud** précise que le budget 2022 est présenté sous le nouveau plan comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé 2). Les règles comptables MCH2 ont nécessité une révision de la valeur du patrimoine qui fera l'objet d'explication en 2023 pour les comptes 2022. Cependant, ces règles nous permettent d'augmenter notre patrimoine comptable et de créer simultanément une réserve du même montant que nous amortissons sur 10 ans.

D'autre part, la nomenclature des comptes a changé et il ne nous est pas possible de présenter, cette année, les différents comptes 2021/2022 en parallèle comme nous l'avions fait les années passées.

De plus, les imputations internes (amortissements libres) ne se trouvent plus dans le chapitre finances et impôts comme au budget 2021 mais elles figurent dans les comptes respectifs (exemple le bâtiment La Croix-Verte qui figurait auparavant dans les comptes des Finances et Impôts (9), est désormais dans le compte Administration générale (0) et cela n'est qu'un exemple.

La constitution des préfinancements (réserves livres) n'est plus autorisée. Nous passons ci-après, en revue les « têtes de chapitres » avec les informations pertinentes sur les différences par rapport au budget 2021.

La parole est passée à **M. le syndic** pour la présentation du chapitre 0-ADMINISTRATION GENERALE.

Compte	Désignation	Budget 2022	
		Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	414 190,80	172 921,65
01	Législatif et exécutif	86 682,60	
011	Législatif	12 830,00	
012	Exécutif	73 852,60	
02	Service généraux	327 508,20	172 921,65
021	Administration des finances et des contributions	94 710,20	500,00
0210.3158.00	Maintenance des logiciels - contrats et mise à jour	15 000,00	
022	Service généraux, autres	116 421,40	3 743,00
0220.3158.00	Maintenance de logiciel (contrat)	5 500,00	
029	Immeubles administratifs (PA)	116 376,60	168 678,65

Pour la partie « 01-Législatif et exécutif », il n'a pas de commentaires particuliers.

Pour la partie « 02-Service généraux », il n'a pas de commentaires particuliers.

Quant au sous-chapitre « 029-Immeubles administratifs PA », il précise que dans ce sous-chapitre se trouve tout le patrimoine administratif (bâtiments communaux).

**M. le Syndic** demande s'il y a des commentaires ou remarques.

Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. Laurent Gremaud** pour la présentation du reste du budget 2022.

**M. Gremaud** présente le chapitre 1 - ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE, DÉFENSE.

En charge un montant de 95'854,15 CHF et des revenus de 45'859,40



Compte	Désignation	Budget 2022	
		Charges	Revenus
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENCE</b>	<b>95 854,15</b>	<b>45 859,40</b>
11	Sécurité publique	1 500,00	
14	Questions juridiques	34 626,10	1 200,00
1400.3612.00	Participation service des curatelles	28 907,30	
15	Service du feu	40 135,40	29 000,00
16	Défense	19 592,65	15 659,40

Le chapitre 11 en charge CHF 1'500.00 n'apporte pas de commentaire de ma part.

Le chapitre 14 en charge un montant de CHF 34'626,10 et des revenus de CHF 1'200.00.

#### Compte n°1400.3612.00 - PARTICIPATION SERVICE DES CURATELLES

Concernant le service des curatelles Sionge et Rive Gauche – En charge : CHF 28'907.30 soit CHF 7'000 de plus que l'année précédente. Cette augmentation est due à l'engagement récent d'une nouvelle curatrice à 100%.

Le chapitre 15 a en charge CHF 40'135,40 et un revenu de CHF 29'000.00. Le revenu provient de la taxe non-pompier.

Le chapitre 16 a en charge CHF 19'592,65 et des revenus de CHF 15'659,40. Ce chapitre concerne le stand de tir, la protection civile ainsi que l'ORCOG. Les revenus proviennent des contributions des autres communes à l'ORCOG ainsi que les participations des autres communes pour le stand de tir.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, il passe au chapitre 2- FORMATION.

Compte	Désignation	Budget 2022	
		Charges	Revenus
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>1 222 553,95</b>	<b>201 974,30</b>
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>	<b>1 067 072,90</b>	<b>201 974,30</b>
211	Ecole primaire I (école enfantine 1H-2H)	64 908,00	
212	Ecole primaire II (école primaire 3H-8H)	462 430,70	10 843,00
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales SReSS	262 300,20	
2120.3612.10	Participation Cercle scolaire primaire	178 432,40	
213	Ecole du cycle d'orientation (9H-10H-11H)	294 143,00	
214	Ecoles de musique	36 095,35	
217	Bâtiment scolaire (PA)	125 300,95	122 655,80
2170.3144.00	Entretien exceptionnel du bâtiment	24 000,00	
218	Accueil extra-scolaire	84 194,90	68 475,50
2180	Accueil extra-scolaire	18 469,40	2 750,00
2181	AES La Passerelle	65 725,50	65 725,50
2181.3612.00	AES La Passerelle - déficit	65 725,50	
2181.4612.10	Participation Marsens - déficit AES		34 777,10
2181.4612.11	Participation Sorens - déficit AES		16 329,00
2181.4612.12	Participation Echarlens - déficit AES		14 619,40
<b>22</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>	<b>141 471,05</b>	
<b>23</b>	<b>Formation professionnelle initiale</b>	<b>14 010,00</b>	



En charge : CHF 1'222'553.95 et en revenu CHF 201'974,30 se sont majoritairement des charges liées.

Le chapitre 21 - SCOLARITE OBLIGATOIRE

En charge CHF 1'067'072,90 et en revenu CHF 201'974,30. Ce chapitre comprend les écoles primaires I, les écoles primaires II, le CO, école de musique, bâtiment scolaire et l'AES.

Compte n°2120.3611.00 – PARTICIPATION AUX DEPENSES CANTONALES SRESS - SERVICE DES RESSOURCES

En charge: CHF 262'300.20. Une augmentation d'environ 4K due au rattrapage de camps de ski et excursions qui n'ont pas pu avoir lieu en 2021 à cause de la crise COVID.

Compte n°2120.3612.10 – PARTICIPATION CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE

En charge: CHF 178'432.40. Une augmentation due la mise à jour du parc informatique du cercle scolaire ainsi que des beamers (ou tableaux interactifs) pour l'école d'Echarlens qui s'élève à 36K CHF.

Le chapitre 213 a en charge CHF 294'143,00. Ce sont les charges liées concernent les CO de la Gruyère.

Le chapitre 214 a en charge CHF 36'095,35. C'est une charge liée concernant la participation au conservatoire.

Le chapitre n°217 a en charge CHF 125'300,95 et en revenus CHF 122'655,80.

Compte 2170.3144.00 – ENTRETIEN EXCEPTIONNEL DES BATIMENTS ET IMMEUBLES

La peinture du rez-de-chaussée et du porche d'entrée de l'école doit être refaite, d'où une augmentation par rapport au budget 2021.

Le chapitre 218 a en charge CHF 84'194,90 et en revenu CHF 68'475,50.

Compte n°2181.3612.00 – AES LA PASSERELLE - DEFICIT

En charge: CHF 65'725.50. La participation au déficit pour Echarlens s'élève à CHF 14'619.40. Ce déficit est dû à l'augmentation des salaires vu qu'il y a plus d'enfants inscrits ainsi qu'à l'achat d'un nouvel ordinateur pour la responsable de l'accueil.

Compte n°22 – ECOLES SPECIALISEES

En charge: CHF 141'471.05. Ce sont des charges liées, pas de commentaire.

Compte n°23 – FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

En charge: 14'010.00 CHF – Pas de commentaire sur ce compte

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, il passe au chapitre 3 - CULTURE, SPORT ET LOISIRS.



Compte	Désignation	Budget 2022	
		Charges	Revenus
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>		<b>59 778,95</b>
<b>32</b>	<b>Culture, autres</b>		<b>25 912,00</b>
322	Musique et théâtre		10 912,00
329	Culture, autres		15 000,00
<b>33</b>	<b>Médias</b>		<b>1 100,00</b>
<b>34</b>	<b>Sports et loisirs</b>		<b>32 766,95</b>
341	Sports		23 289,05
342	Parcs et jardins, loisirs		9 477,90

En charge CHF 59'778.95.

Le sous-chapitre 322 MUSIQUE ET THEATRE concerne la participation à la salle CO2.

Le sous-chapitre 329 CULTURE, AUTRES comprend les subventions aux sociétés à but culturel.

Compte n° 33 - MEDIAS

En charge CF 1'100.00 n'apporte pas de commentaire.

Compte n° 34 - SPORT ET LOISIR

En charge CHF 32'766,95.

Le sous-chapitre 341 SPORT comprend la subvention aux sociétés sportives locales ainsi qu'à l'AISG Région Sport.

Le sous-chapitre 342 PARCS ET JARDINS, LOISIRS comprend l'entretien des parcs, jardins ainsi que la subvention au passeport vacances.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, il passe au chapitre 4 – SANTE



Compte	Désignation	Budget 2022	
		Charges	Revenus
<b>4</b>	<b>SANTE</b>	<b>364 304,85</b>	<b>2 500,00</b>
<b>41</b>	<b>Hôpitaux, établissements, médico-sociaux</b>	<b>213 534,35</b>	
411	Hôpitaux	3 124,40	
412	Etablissement médico-sociaux et foyer pour personnes âgées	210 409,95	
4120.3631.00	Participation subvention cantonale soins spéciaux SPS	145 032,95	
<b>42</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>145 970,50</b>	
4210	Soins ambulatoires	139 733,50	
4210.3612.02	Participation soins & aides à domicile RSSG	96 851,00	
422	Service de sauvetage	6 237,00	
<b>43</b>	<b>Prévention</b>	<b>4 800,00</b>	<b>2 500,00</b>
433	Service médical des écoles	3 000,00	2 500,00
434	Contrôle des denrées alimentaires	1 800,00	

En charge : CHF 364'304.85 et en revenu CHF 2'500.00.

Le sous-chapitre 41 HÔPITAUX ; ETABLISSEMENTS ; MEDICO-SOCIAUX a en charge CHF 213'534,35.

Compte n° 4120.3631.00 - PARTICIPATION SUBVENTION CANTONALE SOINS SPECIAUX SPS

Concerne la participation aux soins spéciaux (soins en EMS) : en charge CHF 145'032.95. On note une augmentation de CHF 8'000 par rapport au compte 2020.

Le sous-chapitre 42 – SOINS AMBULATOIRES. En charge CHF 145 970,50.

Compte n° 4210.3612.02 - PARTICIPATION SOINS & AIDES A DOMICILE RSSG

Concerne la participation aux soins et aide à domicile en Gruyère. En charge CHF 96'851.00 avec une augmentation de CHF 15'000 par rapport au compte 2020.

Ce sont des charges liées, en augmentation – la population âgée évolue ainsi que les besoins en soins et accompagnement.

Le sous-chapitre 43 PREVENTION n'apporte pas de commentaire de ma part.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, il passe au chapitre 5 – PREVOYANCE SOCIALE.



Compte	Désignation	Budget 2022	
		Charges	Revenus
<b>5</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE</b>	<b>403 612,90</b>	<b>993,00</b>
<b>52</b>	<b>Invalité</b>	<b>234 508,65</b>	
5230.3631.00	Participation instituts handicapés / inadaptés SPS	234 508,65	
<b>53</b>	<b>Vieillesse et survivants</b>	<b>7 693,00</b>	<b>993,00</b>
<b>54</b>	<b>Famille et jeunesse</b>	<b>30 734,05</b>	
541	Allocations familiales	6 443,95	
543	Avances et recouvrement des pensions alimentaires	7 290,10	
5430.3631.00	Participation contribution entretien irrécup. SASoc	7 290,10	
545	Crèches et garderies	17 000,00	
<b>55</b>	<b>Chômage</b>	<b>14 399,00</b>	
<b>57</b>	<b>Aide sociale</b>	<b>116 278,20</b>	

En charge : CHF 403'612.90 et en revenus CHF 993,00.

Le sous-chapitre 52 INVALIDITE a en charge CHF 234'508,65.

Compte n° 5230.3631.00 - PARTICIPATION INSTITUTS HANDICAPES / INADAPTES SPS

Concerne la participation aux institutions pour personnes en situation de handicap/inadapté : ce sont des charges liées, avec une augmentation de CHF 17'000 en lien avec le nombre fluctuant de personnes en institution.

Le sous-chapitre 53 VIEILLESSE ET SURVIVANTS n'apporte pas de commentaire de sa part.

Le sous-chapitre 54 FAMILLE ET JEUNESSE a en charge CHF 30'734,05.

Compte n° 5430.3631.00 - PARTICIPATION CONTRIBUTION ENTRETIEN IRRECUP. SASOC

Concerne la participation aux entretiens irrécupérable (c'est-à-dire les pensions alimentaires non versées) : en charge CHF 7'290.10 soit CHF 3'000 de plus que pour 2021 – ce sont des charges liées en lien avec le nombre de personnes concernées.

Le sous-chapitre n°545 – CRECHES ET GARDERIE a en charge : CHF 17'000.00 – Légère hausse (CHF 5000 vs 2021) due à plus d'enfants placés.

Le chapitre 57 AIDE SOCIALE a en charge CHF 116'278,20, ce sont des charges liées.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, il passe au chapitre 6 - TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATION.



Compte	Désignation	Budget 2022	
		Charges	Revenus
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	280 020,05	39 439,30
61	<b>Circulation routière</b>	<b>200 429,50</b>	<b>37 789,30</b>
613	Routes cantonales	1 100,00	
615	Routes communales	199 329,50	37 789,30
62	<b>Transports publics</b>	<b>79 590,55</b>	
621	Infrastructures de transports publics	6 040,00	
622	Trafic régional et d'agglomération	73 550,55	
63	<b>Trafic, autres</b>		<b>1 650,00</b>

En charge CHF 280'020.05 et en revenus CHF 39'439.30

Le sous-chapitre 615 ROUTE COMMUNALE comprend l'entretien du bâtiment de l'édilité, l'entretien des routes, de l'éclairage public ainsi que l'amortissement des objets cités ci-dessus.

Le sous-chapitre 622 TRAFIC REGIONAL ET D'AGGLOMERATION comprend principalement l'« Indemnité d'exploitation trafic régional Service de la mobilité SMO » qui est une charge liée de CHF 69'177.00.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, il passe au chapitre 7 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

Compte	Désignation	Budget 2022	
		Charges	Revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	675 847,55	544 239,60
71	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>273 051,80</b>	<b>187 324,40</b>
7100.3143.01	<i>Canalisations / entretien du réseau par des tiers (travaux)</i>	<i>55 000,00</i>	
72	Traitement des eaux usées	256 335,30	256 335,30
7200.3143.00	<i>Frais d'entretien des installations (curage)</i>	<i>45 000,00</i>	
73	<b>Gestion des déchets</b>	<b>96 699,20</b>	<b>87 994,00</b>
74	<b>Aménagements</b>	<b>1 348,70</b>	
77	<b>Protection de l'environnement, autres</b>	<b>8 803,80</b>	<b>2 500,00</b>
79	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>39 608,75</b>	<b>10 085,90</b>

En charge CHF 675'847,55 et en revenu CHF 544'239,60

Le chapitre n° 71 - APPROVISIONNEMENT EN EAU a en charge CHF 273'051,80 et en revenu CHF 187'324,40.

Compte n° 7100.3143.01 - CANALISATION / ENTRETIEN DU RESEAU PAR DES TIERS (TRAVAUX)

En charge CHF 55'000.00

Concerne d'une part tous les entretiens courants, réparations de fuites sur le réseau et d'autre part la réfection d'une conduite d'eau en Champotey pour CHF 23'000.00.



Le chapitre n° 72 - TRAITEMENT DES EAUX USEES a en charge CHF 256'335,30 et en revenu CHF 256'335,30.

Compte n°7200.3143.00 - FRAIS D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS (CURAGE)

En charge 45'000.00

Comprends tous les entretiens courants, curages ainsi que le curage et le contrôle caméra de la deuxième partie des conduites du Riau Blanc et de la conduite de déversement des eaux claires de Fontanoux pour CHF 20'000.00.

Le chapitre 73 – GESTION DES DECHETS a en charge CHF 96'699.20 et en revenu CHF 87'994.00.

Le chapitre 74 – AMENAGEMENTS n'apporte pas de commentaire de sa part.

Le chapitre 77 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT n'apporte pas de commentaire de sa part.

Le chapitre 79 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE avec en charge CHF 39'608,75 et en revenus CHF 10'085,90.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, il passe au chapitre 8 - ECONOMIE PUBLIQUE.

En charge CHF 19'115,70 et en Revenus CHF 7'925,00.

Compte	Désignation	Budget 2022	
		Charges	Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE	19 115,70	7 925,00
81	<b>Agriculture</b>	<b>4 420,00</b>	
82	<b>Sylviculture</b>	<b>4 342,40</b>	
84	<b>Tourisme</b>	<b>10 353,30</b>	<b>500,00</b>
87	<b>Combustibles et énergie</b>		<b>7 425,00</b>

Ces montants n'apportent pas de commentaire de sa part.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, il passe au chapitre 9 - FINANCES ET IMPÔTS



Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>22 185,00</b>	<b>2 409 781,00</b>		
<b>91</b>	<b>Impôts</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 207 289,00</b>		
<b>9100</b>	<b>Impôts communaux généraux</b>	<b>2 500,00</b>	<b>1 981 689,00</b>		
9100.3181.00	Pertes sur débiteurs, impôts et taxes	2 500,00		4 000,00	
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques		1 775 000,00		1 670 000,00
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		35 000,00		21 000,00
9100.4000.60	Imputation forfaitaire d'impôt des personnes physiques (SCC)		-100,00	100,00	
9100.4001.00	Impôt sur la fortune des personnes physiques		123 000,00		110 000,00
9100.4002.00	Impôts à la source des personnes physiques		40 000,00		42 000,00
9100.4010.00	Impôts sur le bénéfice des personnes morales		4 000,00		5 000,00
9100.4011.00	Impôts sur le capital des personnes morales		2 000,00		1 500,00
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - réforme fiscale		2 789,00		12 067,00
<b>9101</b>	<b>Impôts communaux spéciaux</b>		<b>225 600,00</b>		
9101.4021.00	Contribution immobilière		162 000,00		157 000,00
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et plus-values		25 000,00		30 000,00
9101.4023.00	Impôts sur les mutations immobilières		35 000,00		30 000,00
9101.4033.00	Impôts sur les chiens		3 600,00		3 500,00
<b>93</b>	<b>PEREQUATION FINANCIERE INTERCOMMUNALE</b>		<b>121 157,00</b>		<b>135 347,00</b>
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		26 359,00		32 404,00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		94 798,00		102 943,00
<b>95</b>	<b>Parts aux recettes sans affectations, autres</b>		<b>72 000,00</b>		
9500.4120.00	Redevance Gruyère Energie		14 700,00		15 400,00
9500.4420.00	Dividendes SI Everdes		600,00		
9500.4601.00	Impôt cantonal sur les véhicules		56 700,00		56 700,00
<b>96</b>	<b>Administration de la fortune et de la dette</b>	<b>9 685,00</b>	<b>9 265,00</b>		
<b>97</b>	<b>Redistributions</b>		<b>70,00</b>		
<b>99</b>	<b>Postes non ventilables</b>	<b>10 000,00</b>			

Chapitre 91 – IMPOTS a en charge CHF 2'500.00 et en revenu CHF 2 207 289,00.

Compte n° : 9100.4000.00 - IMPOTS SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

Un revenu de CHF 1'775'000.00

Comme base on a pris le montant des impôts 2019 en ajoutant les personnes arrivées dans la commune et en enlevant les personnes qui sont parties. On prend aussi en compte les personnes qui n'ont pas encore d'avis de taxation.

Compte 9100.4000.30 - IMPOTS SUR LES PRESTATIONS EN CAPITAL.

Un revenu de CHF 35'000.00. Une moyenne des 5 dernières années est réalisée.

Compte n° : 9100.4001.00 - IMPOT SUR LA FORTUNE DES PERSONNES PHYSIQUES

Un revenu de CHF 123'000.00. Cet impôt augmente légèrement d'année en année.

Compte n° 9101.4022.00 - IMPOT SUR LES GAINS IMMOBILIERS ET PLUS-VALUES

Compte n° 9101.4023.00 – IMPOTS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES

L'impôt sur les gains et les mutations a été estimé avec une certaine retenue. Il est toujours difficile d'estimer les ventes et achats de bien immobilisé sur une année.

Les autres comptes n'apportent pas de commentaire de ma part.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, il passe à la présentation des slides suivantes :

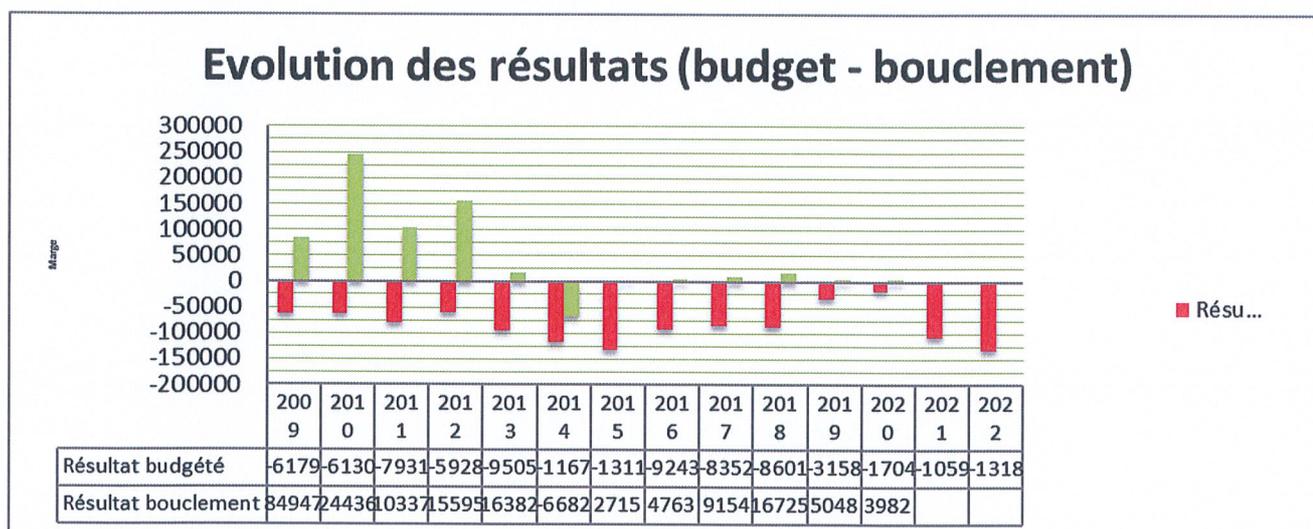


Sur cette disposition suivante, **M. Gremaud** présente un récapitulatif des différents chapitres principaux. Pour l'année prochaine, il soulève un déficit de CHF 131'830,65.

0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	414 190,80	172 921,65
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENCE	95 854,15	45 859,40
2	FORMATION	1 222 553,95	201 974,30
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	59 778,95	
4	SANTE	364 304,85	2 500,00
5	PREVOYANCE SOCIALE	403 612,90	993,00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	280 020,05	39 439,30
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	675 847,55	544 239,60
8	ECONOMIE PUBLIQUE	19 115,70	7 925,00
9	FINANCES ET IMPOTS	22 185,00	2 409 781,00
	TOTALISATION	3 557 463,90	3 425 633,25

**Résultat****131 830,65**

Sur le graphique suivant, il est constaté que les résultats des budgets sont de plus en plus déficitaires depuis 2019. Il faut faire attention, car les années passées, les amortissements n'étaient pas comptabilisés de façon linéaire. De plus, les fois où les comptes sont positifs sont principalement dû aux mutations/gain immobilier. Nous aurons toujours des ventes immobilières mais de façon épisodique.



Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces deux dispositions.

**M. Olivier Gapagny** demande qu'elle sera l'évolution de la péréquation financière car la Commune se dirige vers les 100. Il demande pourquoi ?



**M. Gremaud** que l'évolution est dû également aux autres communes car la péréquation financière est un pot commun. Les gains des ventes immobilières, quand c'est des entreprises, font partie des personnes physiques et cela a fait monter l'indice du potentiel fiscal IPF.

**M. Gapany** soulève que la Commune a des moyens de CHF 121'000.00 environ qui vont disparaître.

**M. Gremaud** confirme mais à très long terme.

Il continue la présentation avec les charges liées. Par rapport au budget 2021, nous constatons une augmentation des charges liées d'un montant d'environ CHF 100'000.00.

Compte	Désignation	Budget 2022 Charges	Budget 2021 Charges	Différence charge liées 100 023,35
1400.3612.00	Participation service des curatelles	28 907,30	21 978,40	6 928,90
1500.3612.10	Participation Pompiers Rives Gauches	37 135,40	43 000,00	-5 864,60
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales SReSS	262 300,20	257 708,20	4 592,00
2120.3612.10	Participation Cercle scolaire primaire	178 432,40	168 450,00	9 982,40
2130.3612.10	CO: frais de fonctionnement	253 286,00	257 169,00	-3 883,00
2181.3612.00	AES La Passerelle - déficit	65 725,50	62 395,80	3 329,70
2200.3631.00	Aide institut spécial. - écoles spécialisées SESAM	112 003,70	100 818,20	11 185,50
3220.3636.00	Participation salle de la culture CO2 et Option Gruyère	10 912,00	8 290,00	2 622,00
3410.3632.10	Participation AISG Région sports	13 739,05	10 218,50	3 520,55
4120.3612.00	Participation aux homes pour personnes âgées	53 910,00	50 748,00	3 162,00
4120.3612.01	Participation home médicalisé d'Humillimont	6 000,00	8 091,00	-2 091,00
4120.3631.00	Participation subvention cantonale soins spéciaux SPS	145 032,95	137 291,65	7 741,30

Compte	Désignation	Budget 2022 Charges	Budget 2021 Charges	Différence charge liées 100 023,35
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires RSSG	39 918,00	36 280,00	3 638,00
4210.3612.02	Participation soins & aides à domicile RSSG	96 851,00	81 840,00	15 011,00
5230.3631.00	Participation instituts handicapés / inadaptés SPS	234 508,65	217 558,80	16 949,85
5430.3631.00	Participation contribution entretien irrécup. SASoc	7 290,10	4 383,05	2 907,05
5451.3636.01	Subventions garderies	13 000,00	8 000,00	5 000,00
6220.3611.00	Indemnité d'exploitation trafic régional Smo	69 177,00	63 430,00	5 747,00
6220.3612.00	Participation aux transports régionaux E-bike	2 000,00		2 000,00

Les plus grandes différences sont :

- La participation au cercle scolaire d'un montant de CHF 10'000.00.
- La participation à l'Aide aux institutions spécialisées d'un montant de CHF 11'000.00.
- La participation aux soins & aides à domicile RSSG d'un montant de CHF 15'000.00.
- La participation institut handicapés / inadaptés SPS d'un montant de CHF 17'000.00.



Les montants énumérés ici sont les différences dépassant les CHF 10'000.00 par rapport au budget 2021. Il y a encore bien d'autres charges liées ayant des différences inférieures à CHF 10'000.00.

Il y a aussi des différences de charges liées qui sont positives, mais celle-ci, comme les pompiers, ne parviennent pas à compenser cette augmentation générale.

Ces charges liées ne prennent encore pas en compte, le futur centre sportif ainsi que les futurs EMS. Ce qui va péjorer le budget dans les années à venir.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet des charges liées.

La parole est donnée à **M. Jean-Noël Mauron**, conseiller en charge des bâtiments administratifs et **M. François Robadey**, conseiller en charge des routes pour les investissements.

## 2.2 Budget d'investissement

### 2.2.1 Toiture de l'Auberge de la Croix-verte

Sous-chapitre 029 - Immeubles administratifs (PA)

Compte n° 0290.5040.00 Toiture de l'Auberge La Croix verte CHF 320'000.00 :

Suite aux intempéries de cet été, une grande partie de la toiture du restaurant de La croix verte n'est plus étanche, ce qui provoque des infiltrations d'eau dans les combles et les deux appartements. Le financement est généré d'une part au moyen des fonds propres et d'autre part ; par un prélèvement aux réserves.

Une étude de GESA pour la pose de panneau solaire montre que l'investissement n'est pour l'instant pas intéressant. Il serait plus judicieux d'attendre une nouvelle génération de panneaux solaires ayant un meilleur rendement. De plus, le toit du restaurant n'est pas orienté de façon optimale et que l'enveloppe du bâtiment et pas assez isolé de même que ces fondations.

En 2023, une étude sur le bilan énergétique de la commune sera mise au budget. Il ne faut pas oublier aussi que nous devons remplacer la chaudière du restaurant à moyen terme. Au vu des résultats, nous pourrions envisager une nouvelle étude pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

**M. Jacques Pugin** demande quel type de couverture est constitué le toit.

**M. Mauron** explique qu'actuellement, le toit est constitué d'une sous-couche et de tuiles.

Le nouveau toit sera constitué d'une sous-couche et d'une isolation. Si une isolation n'est pas installée la Commune ne peut pas toucher de subventions.

**M. Jérôme Pugin** demande si les dégâts sont dus essentiellement à cause de la grêle de cet été.

**M. Mauron** explique qu'une partie des tuiles sur l'avant du toit ont été abimées par la grêle. Par contre, les parties restantes sont abimées par l'usure naturelle et plusieurs infiltrations ont été constatées. Il soulève que l'ECAB a pris en charge les dégâts de la grêle.

#### Financement :

Le financement est généré d'une part au moyen des fonds propres et d'autre part ; par un prélèvement aux réserves.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, il passe à **Mme Catherine Firuz** pour le préavis de la Commission financière.



### Préavis de la commission financière :

La commission financière prévoit favorablement cet investissement.

- **Résultat du vote :** Ce crédit d'investissement de CHF 320'000.00 pour la rénovation de la toiture de l'Auberge de la Croix-verte est approuvé à l'unanimité.

La parole est donnée à **M. François Robadey** pour les trois prochains points.

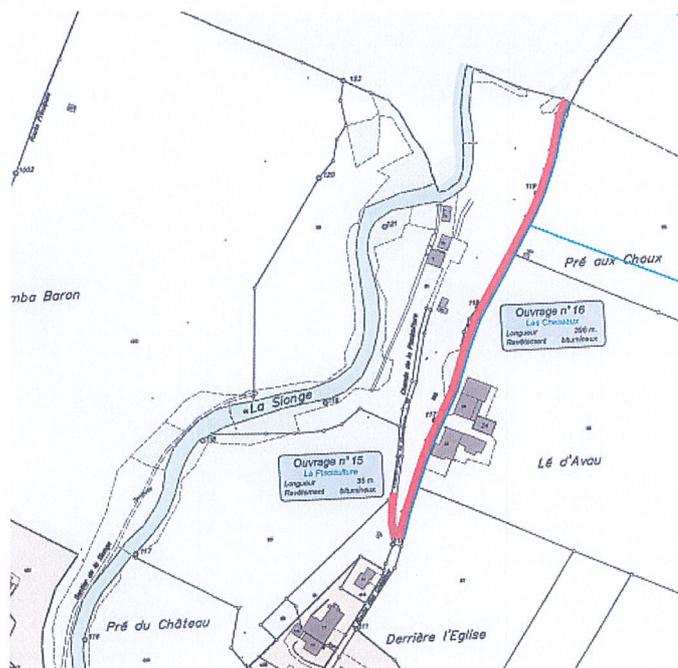
Tout d'abord, **M. Robadey** se présente en tant que nouveau conseiller communal et mentionne qu'il habite la Commune d'Echarlens depuis l'année 2000. Il mentionne également qu'il a été assermenté le 10 novembre dernier.

### 2.2.2 Route des Chesaux - Phase 2

Sous-chapitre 615 - Routes communales

Compte n° 6150.05010.06 Route des Chesaux - Phase 2 / CHF 188'500.00 :

Au sujet de l'investissement de la route des Cheseaux, il explique que dans cette deuxième phase, il est prévu de consolider les bas-fonds et refaire le revêtement de la route. Le financement est généré d'une part au moyen des fonds propres et d'autre part ; par un prélèvement aux réserves.



Il précise que la commune touche 57% de subvention sur ces investissements de la part de la Confédération et du Canton.

**M. Jérôme Pugin** demande qu'elle fût la phase 1.

**M. Robadey** explique que la phase 1 consistait à poser des gabions afin de consolider la route avant de procéder au revêtement de ladite route.

**M. le syndic** prend la parole et complète en mentionnant qu'actuellement la phase 1 a été mis à l'enquête et qu'actuellement la Commune attend l'approbation afin de commencer les travaux en 2022.



**M. Robadey** ajoute que les deux phases ne se font pas en même temps car il faut d'abord consolider la route avec la pose des gabions avant de procéder à la phase 2. Il précise que lors de ces travaux de la deuxième phase, il est compris la fouille, le terrassement, couche de fondation pour surface de circulation, chaussée, revêtement, canalisations et évacuations des eaux.

#### **Financement :**

Le financement est généré d'une part au moyen des fonds propres et d'autre part ; par un prélèvement aux réserves.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, la parole est donnée à **Mme Catherine Firuz** pour le préavis de la Commission financière.

#### **Préavis de la commission financière :**

La commission financière préavis favorablement cet investissement.

- **Résultat du vote :** Ce crédit d'investissement de CHF 188'500.00 pour la réfection de la Route des Cheseaux – phase 2 ainsi que son mode de financement est approuvé à l'unanimité.

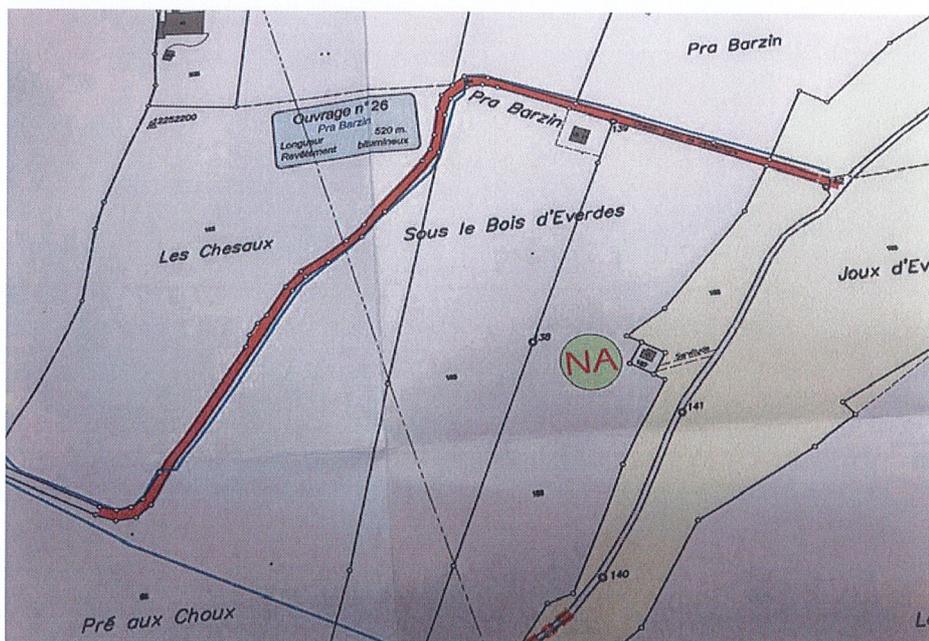
### **2.2.3 Route du Pra Barzin**

Sous-chapitre 615 - Routes communales

Compte n° 6150.5010.07 Route de Pra Barzin / CHF 272'500.00

**M. Robadey** explique que lors de ces travaux, il sera réalisé la rénovation du revêtement, des canalisations ainsi que des drainages. Le financement est généré au moyen des fonds propres.

Il complète en mentionnant qu'un fraisage du revêtement sera entrepris sur 520 m, remplacement de la couche de fondation sur 950m<sup>2</sup>, installer des drainages et pose d'un revêtement bitumeux, reconstruction de canalisations sur 120m. L'entreprise Hubert Etter a procédé à des sondages et il a été constaté que les conduites sont en très mauvais état.



**M. le syndic** ajoute que cette route date de plus de 40 ans.



### Financement :

Cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les fonds propres.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, la parole est donnée à **Mme Catherine Firuz** pour le préavis de la Commission financière.

### Préavis de la commission financière :

La commission financière prévoit favorablement cet investissement.

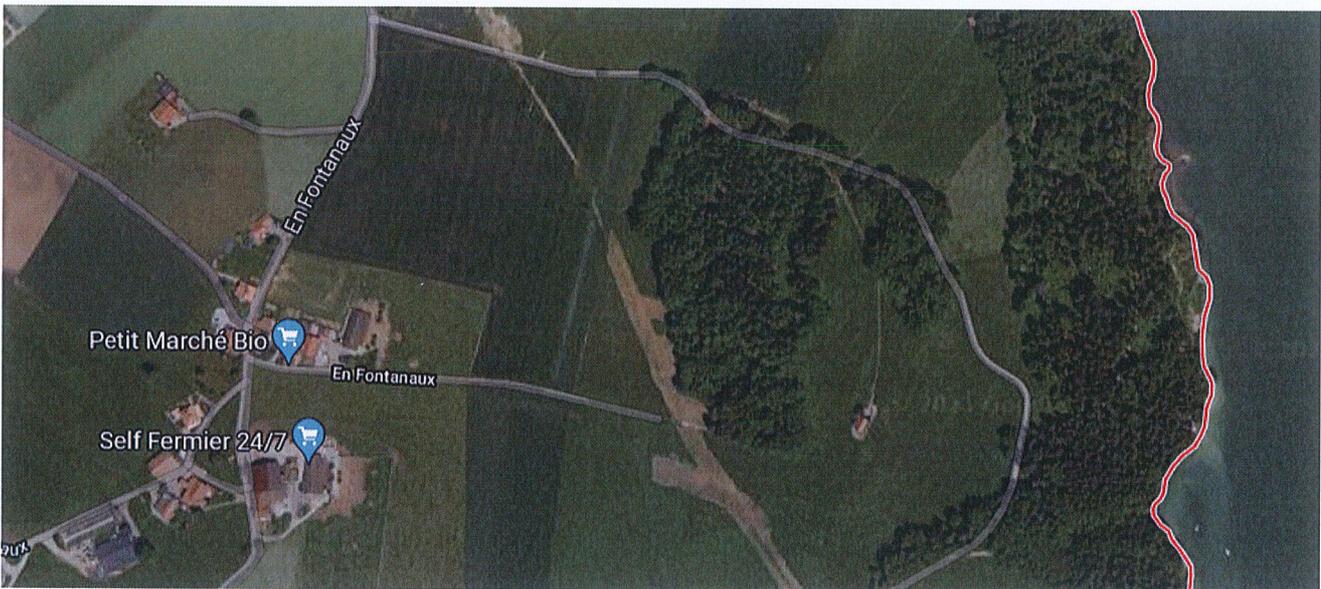
- **Résultat du vote :** Ce crédit d'investissement de CHF 272'500.00 pour la rénovation de la Route de Pra-Barzin ainsi que son mode de financement est approuvé à l'unanimité.

## 2.2.4 Chemin Pra Tillon - Est

Sous-chapitre 615 - Routes communales

Compte n° 6150.5010.08 Chemin de Pra Tillon (Est) / CHF 47'500.00

À la suite des intempéries de ce printemps le chemin c'est considérablement détérioré et amène de grandes quantités de gravillons dans les parcelles agricoles attenantes. Le financement est généré au moyen des fonds propres. Durant les travaux seront réalisés les couches de fondations pour surfaces de circulation, chaussées, revêtement avec option gravier gras, canalisations et évacuations des eaux.



**M. Benoit Pugin** demande comment l'eau sera évacuée ?

**M. Mauron** explique que des renvois d'eau supplémentaires seront réalisés. De ce fait, l'eau sera évacuée de côté de la route. Avec ces renvois d'eau supplémentaire, cela évitera que le gravier parte dans les chenaux.

**M. Jean-Paul Pugin** demande pourquoi ne pas canaliser ces routes.

**M. le syndic** répond que ces chemins sont dévoués à l'agriculture et à l'exploitation forestière qu'il est interdit de goudronner ses routes et d'y installer des canalisations. L'eau doit s'infiltrer naturellement dans le terrain.

**M. Robadey** ajoute que le Conseil communal est conseillé par M. Jean-Marc Savary, ingénieur civil.



Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, la parole est donnée à **Mme Catherine Firuz** pour le préavis de la Commission financière.

### Préavis de la commission financière :

La commission financière prévoit favorablement cet investissement.

- **Résultat du vote :** Ce crédit d'investissement de CHF 47'500.00 pour la réfection de la Route de Pra-Barzin ainsi que son mode de financement est approuvé à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

M. le syndic passe en revue la récapitulation des investissements. Il présente les investissements votés ce soir ainsi que les investissements votés les années précédentes qui ont été reportés.

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	320 000,00		10 000,00	
02	Service généraux	320 000,00			
029	Immeubles administratifs (PA)	320 000,00			
0290	Immeubles (PA)	320 000,00			
0290.5040.00	Toiture du restaurant La Croix-Verte	320 000,00			
0290.5060.01	Adoucisseur d'eau bâtiment La Croix-Verte			10 000,00	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENCE			82 800,00	55 325,00
16	Défense			82 800,00	55 325,00
1610.5090.00	Stand de tir - remplacement des cibles SIUS			82 800,00	
1610.6320.00	Participation communes aux remplacement des cibles				55 325,00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	889 612,40		636 000,00	
61	Circulation routière	889 612,40		636 000,00	
615	Routes communales	889 612,40		636 000,00	
6150	Routes communales	889 612,40			
6150.5010.00	Parking de la paroisse			180 000,00	
6150.5010.01	Réfection marquage et signalisation	28 209,70		30 000,00	
6150.5010.02	Route Joux d'Everdes - crédit d'étude			14 000,00	
6150.5010.03	Route Praz Barzin - crédit d'étude			10 000,00	
6150.5010.04	Réfection de la route sur les Fourches	50 000,00		50 000,00	
6150.5010.05	Route des Chesaux - Phase 1	299 814,65		340 000,00	
6150.5010.06	Route des Chesaux - Phase 2	188 500,00			
6150.5010.07	Route du Pra Barzin	272 500,00			
6150.5010.08	Chemin Pra Tillon (est)	47 500,00			
6150.5090.01	Trottoir + arrêt de bus "Route de Corbières - crédit d'étude	3 088,05		12 000,00	

En jaune les investissements votés ce soir.

Les investissements suivants sont reportés :

- Adoucisseur d'eau du bâtiment de la Croix-Verte
- Stand de tir – remplacement des cibles SIUS
- Parking de la paroisse
- Réfection marquage et signalisation
- Trottoir + arrêt de bus « Route de Corbières »
- Déplacement adduction d'eau Montmelley
- PIEP et Règlement communal
- Numérisation du réseau d'eau (complément PIEP)
- Travaux PGEE – suite
- Remplacement collecteur existant Rio Blanc



- Remplacement collecteur existant Fontanoux
- Reconstruction partielle du collecteur « Route du Moulin »
- Benne à papier et mise en place
- Ancienne décharge – investigation technique
- Révision du PAL

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>223 955,15</b>		<b>731 244,65</b>	
71	Approvisionnement en eau	23 125,30		76 607,05	
710	Approvisionnement en eau	23 125,30			
7100	Approvisionnement en eau	23 125,30			
7100.5031.00	Déplacement adduction d'eau Montmelley			44 000,00	
7100.5290.00	PIEP et régleme communal	23 125,30		24 326,05	
7100.5290.01	Numérisation du réseau d'eau (complément PIEP)			8 281,00	
72	Traitement des eaux usées	185 332,00		577 044,05	
720	Traitement des eaux usées	185 332,00			
7200	Traitement des eaux usées	185 332,00			
7200.5032.00	Construction du collecteur EU - Le Saugy			90 000,00	
7200.5032.02	Travaux PGEE - suite	45 000,00		45 000,00	
7200.5032.03	Remplacement collecteur existant Rio Blanc			11 063,35	
7200.5032.04	Remplacement collecteur existant Fontanoux			24 980,70	
7200.5032.06	Réfection conduite d'épuration Montmelley	140 332,00		398 000,00	
7200.5032.07	Reconstruction partielle du collecteur "Route du Moulin"			8 000,00	
73	Gestion des déchets			28 228,55	
7300.5060.00	Benne à papier et mise en place			15 000,00	
7790.5030.00	Ancienne décharge - investigation technique			13 228,55	
79	Aménagement du territoire	15 497,85		49 365,00	
790	Aménagement du territoire	15 497,85			
7900	Aménagement du territoire	15 497,85			
7900.5290.00	Révision du PAL - 3ème rallonge			19 365,00	
7900.5290.01	Révision du PAL - 4ème rallonge	15 497,85		30 000,00	
	Résultat		1 433 567,55		1 404 719,65
	<b>Nouveaux investissements</b>		<b>828 500,00</b>		

Le total des nouveaux investissements se monte à CHF 828'500.00.

Il demande s'il y a des commentaires ou remarques au sujet de ces comptes. Comme ce n'est pas le cas, la parole est donnée à **Mme Catherine Firuz** pour le rapport de la Commission financière.

### 2.3 Rapport de la commission financière sur le budget de fonctionnement et d'investissements

La commission financière et le conseil communal se sont rencontrés le 15 novembre 2021 afin d'examiner la situation financière de la commune et de préparer le budget pour 2022. Ce dernier a été présenté ce soir en assemblée communale. La nouvelle présentation du budget 2022, selon MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) ne permet pas d'avoir une comparaison avec le budget de l'année antérieure.

Cependant, la situation présentée il y a 12 mois n'a pas fondamentalement changé. La marge nette d'autofinancement demeure faible et ne permet que les investissements essentiels.

Le Conseil communal a effectué une pondération des intérêts et seuls ceux qui sont indispensables vous sont présentés ce soir pour un montant de CHF 828'500.00 sans tenir compte des subventions à recevoir, les autres postes étant des crédits reportés. Le budget 2022 de la Commune, présente un déficit de CHF 131'830.65 ceci pour un total de charge de CHF 3'557'463.90 et des recettes de CHF 3'425'633.25.

La forte hausse des dépenses liées, l'enseignement et la formation, la santé, ainsi que les associations régionales représentent environ CHF 100'000.- d'augmentation par rapport à 2021.



Les discussions entre le conseil communal et la commission financière ont été constructives et ouvertes. La Commission tient à remercier l'ensemble du conseil communal pour son engagement à gérer au mieux le ménage communal. Elle recommande donc à l'assemblée d'accepter ce budget de fonctionnement.

**M. le syndic** remercie Mme Catherine Firuz, membre de la commission financière pour son rapport. Il profite de l'occasion pour remercier très sincèrement les membres de la commission qui sont Messieurs Vincent Ducrot, président, Christiane Oberson, Catherine Firuz, Nathalie Marron-Gremaud et Pierre-André Chevalley. Merci pour votre engagement, vos conseils avisés et la bonne collaboration entretenue avec le Conseil communal et notre administration.

Avant de passer au vote les budgets de résultat et d'investissements, **M. le syndic** demande s'il y a des questions d'ordre général.

## 2.4 Approbation du budget 2022

Aucun autre complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** propose de passer au vote et demande que les personnes qui approuvent le budget 2022 dans son intégralité et tel qu'il a été présenté lèvent la main.

- **Résultat du vote :** Le budget 2022, dans son intégralité, est accepté à l'unanimité.

**M. le syndic** remercie les citoyens pour leur confiance et passe la parole à **M. Gremaud** pour le prochain point.

## 3. Présentation de la planification financière 2022 – 2026

**M. Gremaud** informe que l'article 86d de la Loi sur les communes, le conseil communal établit un plan financier sur cinq ans, qui est mis à jour au moins une fois par année.

Le plan financier est établi par le Conseil communal et soumis à la commission financière. Le Conseil communal adopte cette planification financière comme outil de gestion. L'assemblée communale est informée du plan financier et de ses mises à jour.

La première étape d'une planification réside dans l'élaboration d'un catalogue des investissements que la commune pourrait être amenée à réaliser à un horizon de cinq ans. Cette liste n'est pas un engagement pris par la commune, cependant elle nous aide à en calculer les incidences financières, que ce soit en termes de charges et produits d'intérêts, en charges d'entretien et en charges d'amortissements. Notre planification a fait ressortir un total net d'investissement d'environ CHF 1.3 mios d'ici 2026, comprenant notamment :

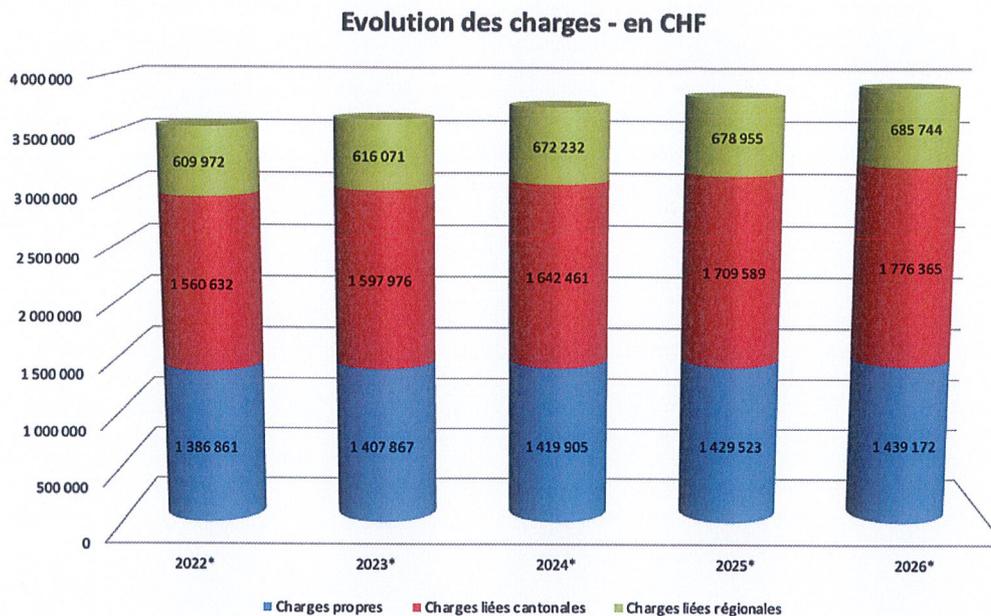
- Les investissements qui vous ont été présentés ce soir.
- La réfection de certaines routes AF.
- Le remplacement de la chaudière du restaurant, ainsi que celle de l'école.

En deuxième phase, nous planifions les charges et les produits des 5 prochaines années (2022 à 2026) en fonction des éléments en notre possession, en particulier :

- Le taux d'évolution des recettes fiscales
- Taux d'évolution des dépenses régionales et cantonales (charges liées)
- Les modifications particulières de charges et de recettes que l'on peut évaluer à ce jour.



En remarque et comme constaté ces dernières années, le résultat au bouclage est très dépendant d'éléments peu maîtrisables que sont notamment les recettes liées à l'immobilier (droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers). Ces recettes sont très volatiles.



Cette planification financière donne une indication de ce qui devrait se passer dans les années prochaines.

Il y a d'énormes chantiers qui vont péjorer nos finances. Nous avons pris en compte le centre sportif depuis 2024, même si nous ne savons pas quand nous sera adressée la première facture. D'après les prévisions qui nous ont été remises, il devrait nous coûter environ CHF 50'000.00 par année.

De plus le RSSG va aussi alourdir notre budget depuis 2023 en ayant des charges qui augmentent d'année en année. Le montant de départ sera d'environ 20'000.00 d'après les données actuelles du canton.

La planification financière dépend aussi des charges liées. Les charges liées sont principalement cantonales ou régionales.

Les charges liées sont généralement réparties en fonction de la population légale du village ainsi que de l'IPF. L'IPF est l'indice de potentiel fiscal de la commune qui est calculé en fonction de plusieurs critères. Or si notre population augmente et que notre IPF augmente, les charges liées devraient aussi augmenter. Cela dépendra de l'évolution des indices, des autres communes mais nous constatons que notre indice de potentiel fiscal a tendance à monter, ce qui a pour conséquence une diminution des revenus de la péréquation financière et une augmentation des charges liées. Nous sommes dans une période d'incertitudes au niveau de la planification financière.

Mais une chose est sûre, dans le futur les charges de la commune vont continuer à augmenter.

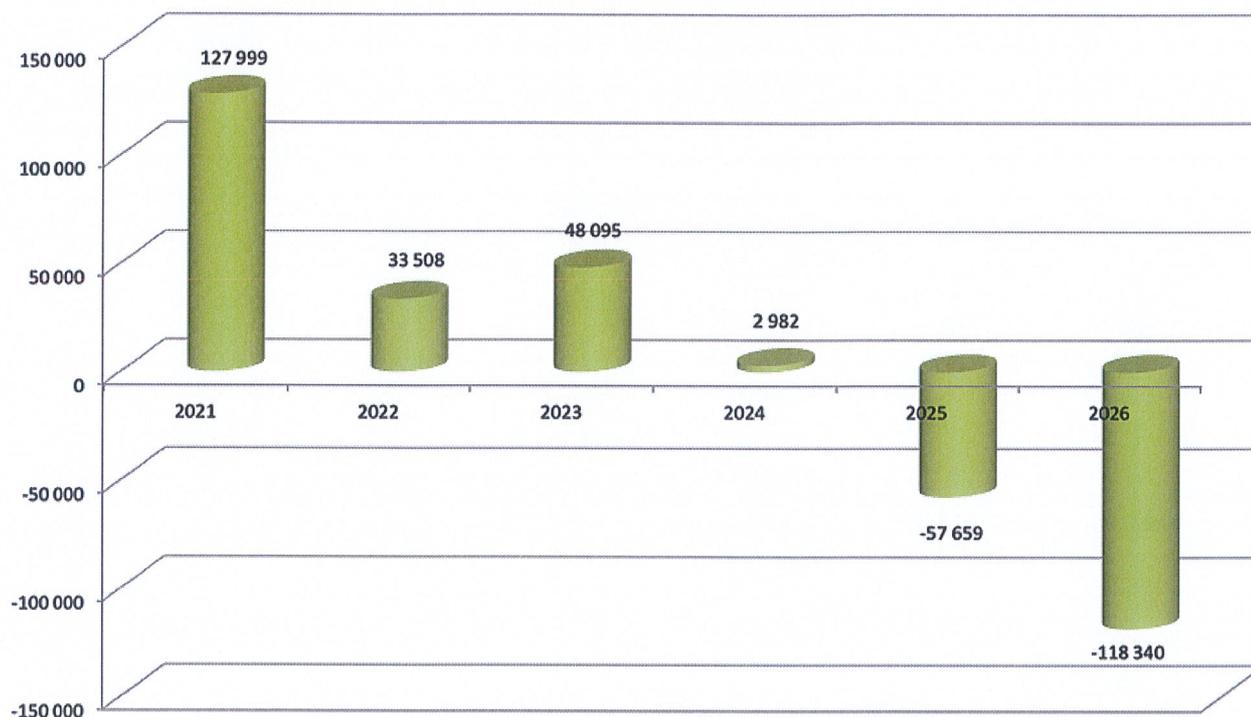
L'évolution de la marge nette d'autofinancement :

- MNA = capacité de la commune à générer des liquidités afin de financer ses investissements
- La population va augmenter légèrement puis stagner. Comme répéter maintes fois, les rentrées fiscales dues à l'immobilier vont fortement diminuer. De plus, nous aurons des charges supplémentaires, comme expliqué auparavant, qui vont détériorer la MNA. En effet, les charges supplémentaires vont croître plus vite que les revenus.



Cette planification met en avant le fait que la situation financière de la commune va grandement se détériorer.

### Evolution de la MNA



Vous pouvez voir la MNA de 2021 qui est d'environ 128k et celle de 2022 qui n'est plus que de 33'000.00. La principale différence vient de l'augmentation des charges liées comme expliquée auparavant qui est d'environ 100'000.00.

Si des projets immobiliers ne se font pas, d'ici peu, dans la commune, comme celui qui est prévu à côté de la chapelle St-Garin, nous ne pourrions pas effectuer les investissements souhaités dans la planification financière avec l'évolution de la MNA actuelle, sans puiser dans notre capital.

Dans les années à venir, une fois notre capital entamé, nous devons sûrement nous poser des questions sur nos investissements ou sur des revenus supplémentaires à prévoir.

Nous ne sommes pas les seuls à nous poser des questions, les autres communes ont aussi les charges qui vont augmenter. Toutes les communes auront également des soucis pour générer des liquidités.

Avant de passer au vote, **M. le syndic** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de cet objet.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le syndic** invite celles et ceux qui acceptent la planification financière telle que présentée précédemment de se prononcer par main levée.

- **Résultat du vote :** La Planification financière est acceptée telle que proposée ci-dessus.

La parole est donnée à **Mme Emilie Amey**, conseillère en charge du dicastère de la santé pour le point suivant.



#### 4. Approbation – Dissolution de l'Association intercommunale pour les EMS de la Gruyère

---

**Mme Emilie Amey** explique que cette association a été créée en 2016, afin de répondre à un besoin au niveau de la gestion des EMS en termes de fermeture, rénovations, agrandissements et constructions.

Les 8 communes concernées étaient Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz, et Sorens.

##### **Buts**

- a) Construire et gérer les EMS « INTERCOMMUNAUX DE LA GRUYERE»
- b) Participer au développement de structures alternatives

Les EMS concernés étaient : les Foyers de la ville de Bulle - Foyer St-Germain de Gruyères - Foyer St-Joseph de Sorens – EMS Humilimont à Marsens.

Le contexte a passablement évolué depuis la création de l'association 4 EMS. Les communes du district ont validé le concept « Horizon 2030 » qui redessine la carte des EMS. La prise en charge de la personne âgée dans sa globalité, voulue par les communes est pilotée par le RSSG.

Dès lors, l'association 4 EMS ne répond plus aux buts initiaux.

Après évaluation de différentes hypothèses, l'unique crédible et réaliste retenue a été celle de confier au Réseau Santé Social de la Gruyère, la gestion des EMS de la Gruyère (constructions, rénovations, exploitation...).

En date du 15 avril 2021, l'assemblée des délégués du RSSG a validé la dissolution de l'association. De son côté, le RSSG a validé la reprise de la gestion des EMS.

Au vu des éléments qui précèdent, les EMS de la Gruyère demande aux législatifs communaux d'approuver la dissolution de l'Association intercommunale pour les EMS de la Gruyère.

Avant de passer au vote, **M. le syndic** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de cet objet.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le syndic** invite celles et ceux qui acceptent la dissolution de l'Association intercommunale pour les EMS de la Gruyère telle que présentée précédemment de se prononcer par main levée.

- **Résultat du vote :** La dissolution de l'Association intercommunale pour les EMS de la Gruyère est acceptée telle que proposée ci-dessus.

#### 5. Approbation – Modification des Statuts du RSSG

---

**Mme Emilie Amey** informe que les statuts ne sont pas lus dans leur intégralité, ils étaient en consultation au bureau communal.

Les statuts ne sont pas lus dans leur intégralité, ils étaient en consultation au bureau communal. Seuls les nouveaux articles et ceux modifiés vous seront commentés.

Approbation des statuts du RSSG à la suite de la modification statutaire approuvée par les délégués du RSSG le 11.11.2021 - modification de la limite d'endettement Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Loi du 22



mars 2018 sur les finances communales (LFCo), les statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) nécessitent une mise à jour de leur teneur.

L'augmentation de la limite d'endettement étant considérée comme une modification essentielle, les dispositions de l'art. 38 al. 1 du document actualisé (Statuts en vigueur : art. 35 al. 1) s'appliquent. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle base légale, le cadre légal a été complété par la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales.

Lors de l'Assemblée extraordinaire du 13 octobre 2021, les délégué-e-s ont accepté d'augmenter le nombre de lits approuvé en 2019 dans le cadre du projet « EMS Gruyère - Horizon 2030 ». De 545, il a été porté à 601 lits à l'horizon 2030, relevant l'enveloppe budgétaire estimée à CHF 142'100'000. Ils-elles ont également confirmé le maintien du calendrier des constructions tel que validé en 2019.

Le montant projeté des investissements cumulés avoisinera les CHF 140'000'000 en 2026. Raison pour laquelle, la limite d'endettement a été portée à hauteur de la somme précitée.

Au vu des éléments qui précèdent, le RSSG demande aux législatifs communaux d'approuver la révision des statuts.

**M. le syndic** invite celles et ceux qui les modifications des statuts du RSSG tel que proposé à s'exprimer à main levée.

Avant de passer au vote, **M. le syndic** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de cet objet.

**Mme Marie-Thérèse Ruffieux** demande où seront construits les futurs EMS.

**Mme Amey** répond à Pringy, un projet est en cours prévu pour 2026-2027. Pratiquement tous les EMS actuels vont être rénovés ou agrandis. Par contre, le Foyer Humilimont et EMS de Gruyère vont disparaître.

Comme pas d'autres questions ne sont demandées, **M. le syndic**, invite celles et ceux qui acceptent la modification des statuts du RSSG telle que présentée précédemment de se prononcer par main levée.

- **Résultat du vote :** **La Modification des Statuts du RSSG est acceptée telle que proposée ci-dessus.**

## 6. Informations

### Fermeture de l'administration communale

M. le syndic informe que l'administration communale sera fermée du **23 décembre au 7 janvier 2022**.

La reprise aura lieu le lundi 10 janvier dès 14h00.

Le Conseil communal vous souhaite déjà de bonnes fêtes de fin d'année.

### iGruyère

Nous vous rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'application iGruyère a vu le jour. Celle-ci est destinée à l'usage des communes et des institutions principales du district. Simple et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets d'actualité.

Fermeture exceptionnelle d'une route, travaux, coupure d'eau, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction de faire des feux de forêts, etc..., en tout temps, vous serez informé par une notification. Plus besoin de rechercher l'information. Chaque commune et chaque institution dispose de son propre canal de diffusion et il vous est possible de vous abonner à une ou plusieurs communes.

Alors n'hésitez pas : abonnez-vous !



### Site internet

L'Association des communes Fribourgeoises ACF a constaté que les communes ont chacune leur site internet avec le guichet virtuel. Toutes ses actions ne sont pas coordonnées. De plus du retard a été pris dans la mise en place de ces guichets virtuels.

Le but de l'ACF est de fournir un site Internet de base le même pour tout le monde et qu'il soit paramétrable par les communes. En mutualisant les prestations, les coûts sont fortement diminués.

Nous avons entrepris des démarches pour une refonte complète de notre site internet, le montant pour un site standard est de 11'000.- et de 3'000.- de frais de maintenance annuels. C'est pourquoi nous accueillons favorablement la proposition de l'ACF.

### Travaux

Comme vu dans les investissements, divers travaux seront entrepris durant l'année prochaine. Nous veillerons à ce que la vie courante du village ne soit pas trop péjorée mais nous vous demandons également de la tolérance et de la compréhension par rapport aux désagréments engendrés.

Comme vous l'aurez certainement constaté, les travaux du parking aux abords de l'église sont en cours. Les aménagements vont continuer en début d'année prochaine et l'accès est prévu si tout va bien dès le milieu 2022.

### Permis de construire

Par souci de clarté, nous avons mis sur notre site internet [www.echarlens.ch](http://www.echarlens.ch) des directives concernant les demandes de mise à l'enquête. Par contre, il faut être conscient des frais engendrés. Nous faisons en quelque sorte le travail d'un architecte.

### Mobul – périmètre fédéral et régional

La Commune d'Echarlens a été approché par l'Association Mobul afin de savoir si la Commune était intéressée par entrer dans le périmètre d'agglomération de Bulle. Après diverses séances, le Conseil communal a décidé de ne pas entrer dans l'agglomération et dans l'Association Mobul car cela engendrerait trop de frais.

**M. le syndic** remercie l'assemblée pour son attention et passe au point suivant.

## 7. Divers

---

Avant d'entamer ce point, **M. le syndic** rappelle que c'est avec plaisir que nous recevons les remarques et propositions émanant des citoyens de notre commune. Pour ce faire, il suffit de contacter l'administration communale durant les heures d'ouverture.

La parole est donnée à l'assemblée pour les divers.

**M. Olivier Gapany** intervient au sujet du Plan directeur régional (PDR) concernant particulièrement le projet Goya Onda à Morlon. Le PDR est en cours de concrétisation et les communes et les citoyens ont pu déjà donner leurs remarques dans la phase de consultation. Ce projet inquiète beaucoup d'habitants. Ce projet est identique à celui construit à Sion qui attire 100'000 visiteurs par an. Les instigateurs de ce projet ont déjà approché les autorités et les conseils communaux en expliquant que tout est sous contrôle y compris le trafic, prévu être doux avec des bus navette depuis des places de stationnement. Mais la vérité sera toute autre le trafic se fera en majorité depuis l'autoroute et les gens pourront décider s'ils veulent passer par Morlon ou par Echarlens, par Fontanoux et se rendre à Goya Onda. Même en instaurant un bus navette les gens viendront



en aventurier envahir les petites routes et même camper dans la campagne sans pouvoir les maîtriser. Plus tard, ça sera les revendications citoyennes qui viendront se plaindre de la circulation.

Lorsque cela arrivera, ça sera trop tard pour corriger, il faudra faire avec. Il n'existe pas de mesures efficaces contre ce phénomène de trafic, à part riverains autorisés, ce qui ne sera pas réalisable. La population de Morlon est environ 80 % contre ce projet. Le Conseil communal ne veut pas les écouter et favorise ce projet. Il soulève qu'il aura des conséquences et qu'elles seront plus mauvaises que bonnes si le projet Goya Onda se concrétise. Aussi les conséquences de trafic entre l'autoroute, Echarlens et Fontanoux seront importantes, la promenade à pied et les déplacements deviendront dangereux. Selon beaucoup de monde, le projet Goya Onda est mal placé, trop loin d'un accès d'autoroute ou de route cantonale que par des petites routes communales qui sont déjà dangereuses. La surcharge de ces routes communale existe déjà.

Il demande au Conseil communal leur point de vue sur ce projet et quel avis remarques ils ont donné leur de la consultation du PDR. De plus, prochainement il y aura l'assemblée de l'Association régionale des communes de la Gruyère (ARG) qui avalisera le PDR. Il demande que lors de cette assemblée, le délégué d'Echarlens intervienne afin de prendre en compte les soucis des riverains de la commune qui subiront les nuisances afin de donner un préavis négatif au projet Goya Onda pour les raisons évoquées précédemment. Il remercie le Conseil communal pour son écoute et de leur engagement pur éviter l'envahissement des routes et des campagnes à cause de ce projet.

Pour la 1<sup>ère</sup> question, **M. le syndic** répond que le Conseil communal s'est prononcé par rapport au Goya Onda en évoquant les craintes par rapport au trafic engendré depuis la route cantonale direction Fontanoux. Il mentionne que cette route est initialement agricole mais qui devient une route de détournement de Bulle. Le Conseil communal est conscient que le projet engendra encore plus de trafic sur cette route. Le Conseil communal a convoqué les instigateurs afin qu'il explique leur projet et leur demander comment il prévoyait de gérer le trafic. Comme évoqué précédemment, ils prévoient l'accès par la mobilité douce soit par les Transports publics. De plus, l'accès serait interdit par les véhicules sauf riverains autorisés.

Lors de l'assemblée de l'ARG, il ne manquera pas de défendre les intérêts de la Commune d'Echarlens. Il soulève que lorsque la Commune de Morlon a inscrit cette zone en « zone touristique » lors de leur révision du Plan d'aménagement local (PAL), il aurait fallu agir à ce moment-là.

**M. Jérôme Pugin** demande où en est l'avancement du PAL de la Commune d'Echarlens.

**M. le syndic** informe que notre PAL a été mis à l'enquête, trois oppositions ont été déposées. Les séances de conciliation ont lieu prochainement. Concernant les PHM, c'est du ressort de la Confédération.

Pas d'autres questions sont demandées. **M. le syndic** tient à transmettre un tout grand merci aux citoyens et citoyennes pour leur participation, leur écoute et leur confiance.

De plus, 2021 a été semée par divers épisodes tant sanitaires que météorologiques. La situation du Covid ne nous laisse certainement pas indifférents, d'autant que les nouvelles directives nous rappellent que le danger est encore bien présent. Notre pays gère ce phénomène d'une manière supportable comparée aux pays voisins.

Au niveau météo, la Suisse dont notre commune n'ont pas été épargnés. Episodes de froid historique en avril et mai où certaines cultures ont vraiment souffert. Grêle en juin où des dégâts importants sur la végétation et les infrastructures. Pluies abondantes en juillet avec d'importants dégâts aux infrastructures et aux cultures. Notre pays a toujours eu l'habitude de compter sur les pays alentour au niveau de son approvisionnement alimentaire, énergétique,...



Mais si la situation 2021 se reproduit à court terme des dangers de manque de nourriture d'électricité, sera bien présent et il sera trop tard de dire, « si seulement on avait préservé nos ressources ». Réfléchissons bien lorsqu'on parle d'écologie de ne pas polluer hors de nos frontières pour notre confort individualiste.

Arrivés au terme d'une année riche en émotion, je tiens à vous remercier de votre attention et votre confiance. Je vous souhaite à toutes et tous un Joyeux Noël blanc et une belle perspective pour 2022.

Je tiens enfin à remercier chaleureusement mes collègues du conseil communal, à Madame Daniella Pasquier pour l'énorme travail fourni pour l'élaboration du budget nouvelle formule. Merci également à Gabrielle Mathez, secrétaire communale pour son travail ainsi qu'à notre employé communal Gilbert Dupont et ses auxiliaires ainsi qu'à toutes les personnes impliquées dans les commissions ou autres pour la bonne marche de notre belle commune.

Pour terminer, il me reste à vous souhaiter un Joyeux Noël et de Belles fêtes pour cette fin d'année.

Je clos maintenant cette assemblée et vous invite à partager le verre de l'amitié, merci à tous.

**M. le Syndic** clôt cette assemblée à 21h30.

La secrétaire

*p.o. Budy*

Gabrielle Mathez

Le syndic

*J.P. Yerly*

Jean-Philippe Yerly